

CONSEIL MUNICIPAL
du 15 NOVEMBRE 2017

Étaient présents : Michèle PANNIER, Francis RAVION, Jean-Marie DARGENT, Francis BALENGHIEN, Fabienne BENOIST, Claude MAUROUX, José PANNIER, Alain FAYOLLE, Antoinette REGNAULT, Yoann SIMARD, Lionel SIMARD, Alain COQUART et Marc JACOB, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Eveline DION à Michèle PANNIER

Absent : Benoit LAMOTTE

Secrétaire : Fabienne BENOIST

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du **15 septembre 2017** a été approuvé à l'unanimité.

Travaux peupleraie.

Vu le programme d'action des travaux de la peupleraie communale 2017/2018 présenté par Madame le Maire lors du Conseil municipal du 15 septembre 2017,

Considérant les diverses offres faites par des entreprises spécialisées, le Conseil Municipal a décidé : la plantation de 6 arbres fruitiers par la SARL Forestière et Paysage SIMARD pour un montant de 960 € ; le broyage par la SARL Forestière et Paysage SIMARD pour un montant de 2 850 € et la plantation de 6 840 feuillus par l'EURL LECHAPT pour un montant de 10 177.20 €.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES 6232 FETE ET CEREMONIE et 6257 RECEPTIONS :

Vu le courrier de la Trésorerie de Provins en date du 31 octobre 2017,

Vu la demande de la Chambre de la Cour des Comptes invitant les communes à adopter une délibération de principe autorisant l'engagement de certaines catégories de dépenses au titre des fêtes et cérémonies ainsi que des réceptions

Le décret N°2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques. Ce décret fait l'objet d'une instruction codificatrice N°07-024M0 du 24 mars 2007,

Il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fête et cérémonies » et à imputer au compte 6257 « réceptions ».

Madame le Maire propose donc de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, animations municipales, tels que, par exemple, les repas des aînés, fête du patrimoine,...
- buffet, boissons
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, entrées en 6^{ème}, récompenses sportives, culturelles.
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations.
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles.
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

Et elle propose aussi de prendre en charge au compte 6257, les dépenses suivantes :

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux réceptions officielles organisées par la municipalité (AG, inauguration, vœux du maire...) ou par des extérieures (communauté de communes...)

Le Conseil municipal approuve ces deux propositions.

ESPACE SCENIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE – DECISION MODIFICATIVE

N°2 :

Considérant qu'il y avait lieu d'agrandir l'espace scénique initialement prévu à la salle polyvalente et de ce fait, de modifier également les rideaux de la scène.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide et adopte la décision modificative N° 2 telle que figurant dans le tableau ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation de crédits
D 615221 entretien de bâtiments publics	3 800.00 €	
D 023 Virements à section d'investissement		3 800.00 €
D 021 Virement de section de fonctionnement		3 800.00 €
D 2181 Opération 124		3 800.00 €

INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION REVERSIBLE A LA MAIRIE – DECISION MODIFICATIVE N°3 :

Considérant l'obligation pour les mairies d'avoir une pièce fraîche en cas de canicule ainsi que pour le bien être du public et des employés communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- après avoir étudié plusieurs devis, de retenir celui de l'entreprise RIFFARD,
- adopte la décision modificative N° 3 telle que figurant dans le tableau ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation de crédits
D 615221 entretien de bâtiments publics	4 600.00 €	
D 023 Virements à section d'investissement		4 600.00 €
D 021 Virement de section de fonctionnement		4 600.00 €
D 2315 Opération 108		4 600.00 €

REMBOURSEMENT A M. RICHEZ :

Vu la demande de M. RICHEZ de lui rembourser 4 repas « invités » (15 € par personne) à l'occasion du 13 juillet 2017 qu'il avait réglés d'avance pour des invités qui se sont désistés au dernier moment

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser à M. RICHEZ la somme de 60 €.

DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2018 POUR LA REALISATION DE DEFENSE INCENDIE « LES CHAISES » :

Madame le Maire rappelle que la commune avait sollicité par délibération en date du 14 novembre 2016, auprès des Services de la Préfecture de Seine et Marne, l'octroi d'une subvention au titre de la D.E.T.R. 2017 pour le financement de travaux de défense incendie pour le hameau des Chaises.

Vu la réponse de la sous-préfecture en date du 11 mai 2017 expliquant la priorité de favoriser le développement économique et le scolaire avec la construction d'écoles, d'où le refus de notre demande. Madame la Sous-Préfète avait invité la commune à présenter une nouvelle demande pour 2018.

Vu la circulaire préfectoral DETR 2018,

Le conseil Municipal

considérant que ce projet est essentiel pour la protection du hameau notamment par la présence d'une exploitation agricole et d'un centre équestre ;

considérant que l'installation d'un réservoir enterré conviendrait aux habitants qui s'opposaient nombreux à la pose d'une réserve en surface ;

considérant par ailleurs que l'aménagement des espaces verts inclus dans ce projet contribuerait à l'embellissement de la place;

considérant l'évaluation de la dépense à 52 906 € HT, soit 63 487.20 € TTC

après en avoir délibéré :

- **Approuve** ce projet d'investissement de défense incendie par l'implantation d'une citerne de 120 m³ enterrée sur la place de du hameau des Chaises, à proximité du n°2.

- **Sollicite** l'aide financière de l'état au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018

- **arrête** les modalités de financement telles que présentés ci-dessous :

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Installation et fourniture d'un réservoir enterré aménagement de l'espace vert.	52 906.00 €	10 581.20 €	63 487.20 €
Total	52 906.00 €	10 581.20 €	63 487.20 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux	Montant
État (DETR 2017)	80% du HT	42 324.80 €
Autres partenaires financiers :		0
Total		42 324.80 €
Reste à la charge de la collectivité*	Fonds propres	21 162.40 €

Et autorise Madame Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Informations et questions diverses :

Travaux gouttière de l'école : devis accepté de l'entreprise NODINOT Félicien retenue parmi plusieurs reçus (1 066.22 €)

Colis des Aînés : une réunion pour choisir l'entreprise qui sera retenue pour la confection des colis se tiendra le 21 novembre à 9h30 en mairie.

Taxe additionnelle aux droits de mutation – fonds départementale de péréquation : le Conseil départemental de Seine et Marne lors de sa séance du 20 octobre 2017 a voté la répartition de crédits au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Montant de l'acompte 22 464.04 €.

Financement de l'implantation d'une réserve incendie à Puits Joly et à Puits Froux – dossier de demande d'attribution d'une subvention DETR : Réception d'un courrier de la Préfecture, du bureau de concours financiers de l'état et du contrôle budgétaire en date du 10 octobre 2017, nous informant, que suite au dossier qui avait été déposé le 7 juillet dernier, la somme de 25 639.84 € allait nous être mandatée.

SDESM résiliation du marché 2016 – Marché de...
[Le contenu de ce bloc est entièrement masqué par des bandes noires.]

Téléthon – demande de subvention de l'AFM TELETHON (institut de myologie) : L'association fait une demande de don dans le cadre du Téléthon mais cette année il n'y a pas de manifestation organisée dans notre commune. Décision de ne pas répondre à cette demande.

Travaux de débardage et d'abattage dans la forêt de Sourduin :
2 déclarations de chantier forestiers ont été déposées en Mairie par la SARL JOSSIER DEBARDAGE et les ETS TISSIER afin d'effectuer des travaux de débardage au niveau de la route forestière de Saint Nicolas. Ces travaux sont prévus jusque fin novembre.

Bilan de fonctionnement du système d'assainissement année 2016 : Madame le Mairie signale aux membres du Conseil municipal que ce bilan est à la disposition des Elus pour consultation.

Service de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :
La Communauté de Communes possède un appareil permettant de vérifier le bon fonctionnement des débits et pressions de nos piquets à incendie.

Coffret du terrain de tennis :
Le coffret a été remplacée par l'entreprise SEG'ELEC pour un montant de 501 €

Contrat de dératisation :
Relance de la société France HYGIENE SERVICE pour le contrat de dératisation 2018 de la commune d'un montant de 885 € TTC. Plusieurs suggestions sont faites pour faire des

demandes de devis chez un grossiste de rodenticides qui seraient distribués directement par les agents communaux ou en Mairie (à étudier car réglementation et stockage à bien respecter).

Éclairage de l'église :

Il est demandé aux communes de ne plus éclairer leurs bâtiments publics après 1 heure du matin afin de réaliser des économies. Il est donc nécessaire d'installer un interrupteur. Des devis seront demandés auprès d'entreprises spécialisées.

Enfouissement du réseau électrique : Le SDESM propose pour 2018 l'enfouissement du réseau électrique. Pour l'instant notre priorité est au changement des lampes au mercure.